



HONORAIRES RESEAU EXPERTIMO

Habitation : Appartement, maison, immeuble... Hors terrain, VEFA - Honoraires charge VENDEUR - Honoraires minimum 4 900 € TTC

% honoraires TTC / prix de vente TTC :

Prix en € TTC	Bourgogne Franche Comte	Bretagne	Centre Val de Loire	Corse	DOM	Grand Est	Hauts de France	Normandie	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	PACA	Pays de Loire	Auvergne Rhones Alpes	PARIS	Ile de France (hors Paris)
Jusqu'à 70 000	8,0	6,0	8,0	8,0	8,5	8,0	7,5	7,5	8,5	8,0	8,5	7,5	7,0	13,3	8,5
De 70 001 à 80 000	8,0	6,0	8,0	8,0	8,5	8,0	7,5	6,5	8,0	7,5	8,0	6,5	6,5	10,5	7,5
De 80 001 à 90 000	5,5	5,5	7,0	7,0	7,5	7,0	7,0	6,5	8,0	7,0	7,0	6,0	6,5	10,0	6,5
De 90 001 à 100 000	5,5	5,5	7,0	7,0	7,5	7,0	6,5	6,0	7,5	7,0	6,5	5,5	6,0	8,0	6,0
De 100 001 à 125 000	5,5	5,5	6,5	7,0	7,0	7,0	6,0	5,5	7,0	7,0	6,0	5,0	6,0	7,0	6,0
De 125 001 à 150 000	5,5	5,0	6,0	7,0	7,0	7,0	5,0	5,0	6,5	6,5	5,5	5,0	6,0	6,0	5,5
De 150 001 à 175 000	5,0	5,0	5,0	6,0	6,0	6,0	5,0	5,0	6,0	6,0	5,0	4,5	5,5	5,0	5,5
De 175 001 à 200 000	5,0	5,0	5,0	6,0	6,0	6,0	4,5	4,5	5,5	6,0	5,0	4,0	5,5	4,0	5,0
De 200 001 à 250 000	5,0	5,0	5,0	6,0	6,0	6,0	4,0	4,5	5,5	5,5	5,0	4,0	5,0	3,5	5,0
De 250 001 à 300 000	5,0	4,5	5,0	6,0	6,0	6,0	3,5	4,5	5,0	5,5	4,5	4,0	5,0	3,5	5,0
De 300 001 à 400 000	4,0	4,5	5,0	5,0	5,0	5,0	3,5	4,5	4,5	5,0	4,5	4,0	4,5	3,5	4,5
De 400 001 à 500 000	4,0	4,5	5,0	5,0	5,0	5,0	3,5	4,0	4,5	4,5	4,0	3,5	4,0	3,0	4,0
De 500 001 à 600 000	4,0	4,0	5,0	5,0	4,0	5,0	3,5	3,5	4,5	4,0	4,0	3,5	4,0	3,0	4,0
De 600 001 à 700 000	4,0	4,0	5,0	5,0	4,0	5,0	3,5	3,5	4,5	4,0	3,5	3,5	4,0	2,5	4,0
Au dessus de 700 000	3,5	4,0	4,5	4,0	4,0	4,0	3,5	3,5	4,0	4,0	3,5	3,5	3,5	2,5	3,5

Terrains : Honoraires charge VENDEUR - 6% TTC - Honoraires minimum 4 900 € TTC

Parking, Garage, Box : Honoraires charge VENDEUR - En dessous de 15 000 € = 2 000 € TTC / En dessous de 15 000 € = 2 000 €

Immobilier commercial : Honoraires charge VENDEUR

Location : 10% de la période triennal soit 30% du loyer-annuel

Cession droit au bail et fond de commerce :

10% du montant de la cession avec minimum de 15 000 €

Vente de murs commerciaux : 10%

Locations : Ancien et Neuf - Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers

Honoraires TTC en fonction de la zone concernée:

- Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m²

- Zone tendue : 28 agglomérations : 10 €/m²

- Hors zone : reste du territoire : 8 €/m²

État des lieux : 3 € du m² pour l'établissement de l'état de lieux à ajouter

La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50%. Le reste est à la charge du bailleur.

Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière :

Art-2 : I. - Les professionnels visés à l'article 1er sont **tenus d'afficher les prix effectivement pratiqués** des prestations qu'ils assurent, notamment celles liées à la vente, à la location de biens et à la gestion immobilière, en indiquant pour chacune de ces prestations à qui incombe le paiement de cette rémunération.

Par ailleurs, on notera la note de la DGCCRF qui précise :

"les professionnels doivent veiller à appliquer effectivement les prix affichés dans une majorité des transactions de vente auxquelles ils participent. Les rabais par rapport au barème sont autorisés : il est possible d'y déroger dans le cadre des négociations, mais dans des limites proches des conditions pratiquées, seulement à la baisse, et pour des affaires particulières"